

L'an deux mille DOUZE, le 6 DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Martine VALLIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 novembre 2012

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
- **ARSAC :** Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE
- **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Concerne : 2012-0612-08 Tableau des effectifs – Modification – Décision

Au regard de l'évolution des compétences de la Communauté de Communes et des carrières des agents, il vous est proposé de modifier ainsi le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

1 agent actuellement en Contrat Unique d'Insertion arrive au terme des deux années de son contrat. Il est donc proposé de pérenniser cet emploi et par conséquent d'ouvrir le poste correspondant **d'adjoint technique de 2^{ème} classe**.

Dans le cadre du transfert des Accueils Péri Scolaires des communes de Margaux, Cussac Fort Médoc, Labarde et Macau, il est obligatoire d'intégrer le personnel dédié à ce service. Il est donc nécessaire de créer cinq postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, d'une part et d'autre part, compte tenu de la durée d'emploi d'un certain nombre d'agents contractuels dans le domaine de l'animation, il convient de pérenniser ces emplois. Il est proposé l'ouverture de **11 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe**.

Cette augmentation du personnel nécessite pour assurer une parfaite gestion des Ressources Humaines de faire évoluer le poste à mi-temps existant vers un poste à temps complet et de l'ouvrir à **un agent de catégorie A ou B**. Le poste non pourvu sera fermé ensuite.

Il est aussi proposé afin de préparer l'intégration de compétences nécessitant la création d'un service technique, de créer un poste de **Directeur des Services Techniques** qui serait pourvu en interne.

Un agent, actuellement adjoint d'animation de 2^{ème} classe a été reçu dernièrement à l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, il est proposé de le nommer dans son nouveau grade.

Le poste de chargé(e) de mission créé par la délibération précédente est inscrit au tableau des effectifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2013 :**
 - un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
 - 11 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
 - un poste de catégorie A ou B suivant le recrutement fait, pour les Ressources Humaines,
 - un poste de Directeur des Services Techniques.

- ▶ **Décide de transformer à compter du 1^{er} janvier 2013, 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.**

Le Tableau des effectifs modifié est joint à la présente délibération.

Pour copie conforme
Arsac, le 10 décembre 2012

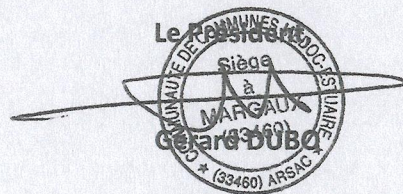


TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} janvier 2013

Affiché le

Grade	cat.	postes ouverts	postes pourvus	postes non pourvus	proposés	nouveau tableau
Personnel Titulaire		62	60	2	15	77
Filière Administrative						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adjoint	A	1	0	1	0	1
<i>Directeur Territorial*</i>	A	1	1	0	0	1
Attaché Territorial Principal*	A	1	0	1	0	1
Attaché Territorial	A	1	1	0	1	2
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0	1
Rédacteur Principal	B	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	1	1	0	1	2
Adjoint Administratif 1 ^{ère} Cl	C	1	1	0	0	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Cl	C	3	3	0	0	3
TOTAL		9	8	1	2	11
Filière Animation						
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0	1
Animateur	B	1	1	0	0	1
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} Cl	C	2	2	0	1	3
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} Cl	C	4	4	0	10	14
TOTAL		8	8	0	11	19
Filière Sécurité						
Chef de service PM principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0	1
Brigadier-Chef principal	C	3	3	0	0	3
Brigadier	C	1	1	0	0	1
Gardien	C	5	5	0	0	5
TOTAL		10	10	0	0	10
Filière sportive						
Educateur des APS Hors Classe	B	1	1	0	0	1
TOTAL		1	1	0	0	1
Filière Médico-Sociale						
Puéricultrice	A	2	1	1	0	2
Éducatrice Principal Jeunes Enfants	B	1	1	0	0	1
Éducatrice Jeunes Enfants	B	5	5	0	0	5
Infirmière	B	1	1	0	0	1
Auxiliaire de Puériculture ppal 2 ^{ème} Cl	C	1	1	0	0	1
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	0	4
TOTAL		14	13	1	0	14
Filière Technique **						
Directeur des Services Techniques	A	0	0	0	1	1
Ingénieur Territorial	A	1	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} Cl	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} Cl	C	4	4	0	0	4
Adjoint Technique 1 ^{ère} Cl	C	2	2	0	0	2
Adjoint Technique 2 ^{ème} Cl	C	11	11	0	1	12
TOTAL		20	20	0	2	22
Personnel Contractuel						
Chargé de Mission	A	4	4	0	1	5
TOTAL GÉNÉRAL		66	64	2	16	82

*agent détaché sur emploi fonctionnel qui n'entre pas dans le calcul des effectifs

**2 agents sont détachés auprès de la Société prestataire services OM